

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 29 avril 2024, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2024-R-AG158, le règlement numéro 2023-371 « modifiant le règlement 2021-356 édictant le schéma d'aménagement de développement de la MRC de la vallée-de-la-Gatineau afin d'autoriser des habitations multiples (jusqu'à 6 logements) dans l'aire touristique du détroit de McKenzie à Bouchette ».

Le règlement numéro 2023-371 est entré en vigueur le 10 juillet 2024, suivant l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 10^e jour du mois de juillet 2024.

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière